



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 10 AVRIL 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce dixième
jour du mois d'avril 2012, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Quinze personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 mars 2012
4. Avis de motion : règlement d'emprunt pour la construction des jeux d'eau
5. Avis de motion : règlement pour modifier le règlement 1007-2007
6. Nomination à l'Office municipal d'habitation
7. Rapport annuel de la gestion de l'eau potable
8. Signature d'une entente avec Les Productions équestres R.L., pour la tenue du rodéo
9. Emprunts temporaires
10. Acceptation provisoire – travaux au nouveau garage
11. Demande de permis de lotissement Immeubles L'Acadie inc.
12. Demande de permis d'enseigne IGA 4540, route de Fossambault
13. Lecture et adoption d'un règlement : reconstruction section égout rue des Cèdres
14. Lecture et adoption d'un règlement : amendement du règlement 1137-2010 (postes de pompage)
15. Projet de règlement : usage habitation jumelée dans zone 24-H
16. Projet de règlement : cour d'exercice dans la zone 140-F
17. Demande d'acquisition par M. Marc Richard
18. Dépôt d'un rapport sur l'embauche d'employés occasionnels
19. Embauche d'un préposé à l'entretien ménager occasionnel



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

20. Contrat de travail – hortultrice
21. Passage du Vélotour SP
22. Autorisation de dépense : remplacement de tuiles de plafond au centre socioculturel Anne-Hébert
23. Autorisation de dépense : agrandissement du terrain de soccer
24. Dépenses de petites caisses
25. Liste des chèques de mars 2012
26. Liste des engagements au 4 avril 2012
27. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
28. Suivi des dossiers par les élus
29. Autres sujets
30. Période de questions
31. Ajournement au 23 avril 2012

Le 23 avril 2012 – 19 h 30

32. Demande de dérogation mineure – 33, rue de l'Entente
33. Demande de dérogation mineure – 16 rue Napoléon-Beaumont
34. Lecture et adoption d'un règlement d'emprunt pour la construction des jeux d'eau
35. Règlement pour créer les zones 141-H et 142-F à la même la zone 86-F
36. Lecture et adoption du règlement 1184-2012 : division du territoire en 6 districts électoraux
37. Renouvellement assurance collective des employés
38. Accréditation Les Productions équestres R.L.
39. Suivi des dossiers par les élus
40. Autres sujets
41. Période de questions
42. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance d'avril est ouverte.

190-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le maire Jacques Marcotte
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report des points 6 et 17.

Ont voté pour l'adoption de cette résolution : monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller André Fournier, madame la conseillère Diane Larouche, madame la conseillère Sandra Gravel, et monsieur le conseiller Martin Chabot.

A voté contre : monsieur le conseiller Yves-J. Grenier.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

191-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 26 MARS 2012**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 26 mars 2012
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Monsieur le maire Jacques Marcotte donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement aux fins d'aménager un parc de jeux d'eau dans le parc du Grand-Héron et décrétant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement aux fins de modifier l'article 5.6 du règlement 1007-2007.

192-2012

**RAPPORT ANNUEL
DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU que le gouvernement du Québec s'est doté d'une stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU que la stratégie prévoit des mesures applicables aux municipalités dont la présentation annuelle au conseil municipal d'un rapport annuel de gestion d'eau potable, la production d'un état de situation et d'un plan d'action;

ATTENDU le rapport préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des services techniques, en date du 15 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier prend acte du bilan sommaire de l'usage de l'eau potable et entérine l'état de situation et le plan d'action qui y sont annexés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la transmission du rapport complet au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

193-2012 **SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE
FESTIVAL ÉQUESTRE**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire confier à un organisme sans but lucratif l'organisation du rodéo annuel qu'elle tenait depuis une dizaine d'années;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la signature par monsieur le maire ou le maire suppléant et par monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, du protocole d'entente conclu avec Les Productions Équestres R.L., pour la présentation annuel d'un rodéo et d'autres activités équestres.

La durée du protocole d'entente est de 3 ans à compter de sa signature.

ADOPTÉE

194-2012 **EMPRUNT TEMPORAIRE**

ATTENDU la recommandation de monsieur Claude Simard, trésorier adjoint par intérim, en date du 2 avril 2012;

ATTENDU que le règlement numéro 1178-2012 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 25 500 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 1178-2012;

ATTENDU que le financement à long terme de cet emprunt sera effectué ultérieurement;

ATTENDU que l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur le maire Jacques Marcotte et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier à contracter un emprunt avec la Caisse Populaire Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 25 500 \$ pour le règlement numéro 1178-2012, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par ledit règlement.

IL EST EGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou le trésorier adjoint par intérim à signer le billet.

ADOPTÉE

195-2012 **ACCEPTATION PROVISoire
GARAGE MUNICIPAL
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

ATTENDU que les travaux de rénovation et de transformation du 4300, route de Fossambault, pour y relocaliser le garage municipal ont été exécutés pour la plus grande partie et que le bâtiment est prêt pour l'usage auquel il est destiné;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

ATTENDU la recommandation de monsieur Jocelyn Boilard, architecte, de la firme Régis Côté et associés en date du 2 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire des travaux de rénovation et de transformation du 4300, route de Fossambault, pour y relocaliser le garage municipal, effectués par la compagnie Construction H.G.B. inc. Cette réception provisoire est effective à compter du 2 mars 2012.

ADOPTÉE

196-2012 **DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT
IMMEUBLES L'ACADIE INC.
LOT 4 367 534 - ZONE 137-C**

ATTENDU la demande de monsieur Richard Cantin d'un permis de lotissement pour acquérir la partie arrière du lot 4 367 536 (lot projeté 4 977 876) afin d'aménager des stationnements pour le bâtiment commercial à construire sur le lot 4 367 534 (lot projeté 4 977 875);

ATTENDU que cet immeuble est situé dans la zone 137-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 27 mars 2012;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis de lotissement déposée par monsieur Richard Cantin pour le lot 4 367 534 (lot projeté 4 977 875).

ADOPTÉE

197-2012 **DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE
4540 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne pour le 4540, route de Fossambault consistant en l'ajout d'un boîtier supplémentaire à l'enseigne existante, sur lequel sera indiquée la présence d'un guichet Desjardins dans le supermarché IGA;

ATTENDU que le commerce est situé dans la zone 66-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet respecte les dispositions relatives à l'affichage du règlement de zonage numéro 623-91;

ATTENDU que les critères du PIIA sur l'affichage sont majoritairement rencontrés;

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment en date du 27 mars 2012;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé pour
l'immeuble situé au 4540, route de Fossambault.

ADOPTÉE

198-2012

**LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT N° 1188-2012**

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 54 000 \$
POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DU RÉSEAU D'ÉGOUT
SUR LA RUE DES CÈDRES

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de reconstruction
d'une section du réseau d'égout sur la rue des Cèdres;

ATTENDU que les coûts de ces travaux sont estimés à 54 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour acquitter le coût de
ces travaux;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a
régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 26 mars 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro
1188-2012, lequel décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1188-2012

ARTICLE 1 Le conseil est autorisé à remplacer les conduites d'égout sur une
section de la rue des Cèdres, du numéro civique 7 au numéro 17,
soit une longueur approximative de 114 mètres, tel qu'il appert du
plan et de l'estimation détaillée, incluant les imprévus, les
honoraires professionnels, les taxes et les frais d'emprunt, ces
documents ayant été préparés par monsieur Martin Careau,
ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville, en date
du 2 avril 2012, et faisant partie intégrante du présent règlement
comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 54 000 \$, pour
les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement,
le conseil est autorisé à emprunter une somme de 54 000 \$ sur une
période de vingt (20) ans.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 10^e jour du mois d'avril 2012.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

199-2012

**LECTURE ET ADOPTION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189-2012**

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1137-2010
AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT AUTORISÉS
POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 83 000 \$**

ATTENDU que la Ville a décrété, par le biais du règlement numéro 1137-2010, une dépense et un emprunt de 146 000 \$ pour procéder à des travaux correctifs aux postes de pompage Montcalm et Jolicoeur;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

ATTENDU que le règlement numéro 1137-2010 a été préparé à partir d'une estimation préliminaire par monsieur Michel Tremblay, ingénieur de la firme Roche ltée, cette estimation ayant été produite avant la préparation des plans et devis;

ATTENDU qu'au cours de la conception, il a été constaté que les travaux à effectuer étaient plus complexes que ce qui était prévu au départ;

ATTENDU que la préparation des plans et devis est terminée;

ATTENDU qu'une nouvelle estimation des coûts a été préparée par monsieur Michel Tremblay, ingénieur, de la firme Roche ltée en date du 29 mars 2012;

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire de hausser l'emprunt et la dépense autorisés par le règlement numéro 1137-2010 pour les porter à 229 000 \$;

ATTENDU qu'avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 21 février 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1189-2012, lequel ordonne et statue comme suit :

Règlement numéro 1189-2012

Article 1 Le titre du règlement numéro 1137-2010 est modifié pour se lire comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1137-2010 POURVOYANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX CORRECTIFS AUX POSTES DE POMPAGE MONTCALM ET JOLICOEUR ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 229 000 \$ POUR CE FAIRE.

Article 2 L'article 2 du règlement numéro 1137-2010 est remplacé pour se lire comme suit :

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux correctifs aux postes de pompage Montcalm et Jolicoeur selon l'estimation préparée par monsieur Michel Tremblay, ingénieur de Roche ltée groupe-conseil, en date du 29 mars 2012, incluant les imprévus, les taxes applicables et les contingences, laquelle fait partie intégrante du présent règlement sous la cote « Annexe A-1 »

Article 3 L'article 3 du règlement numéro 1137-2010 est remplacé pour se lire comme suit :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 229 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les imprévus, les taxes applicables et les contingences.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

Article 4 L'article 4 du règlement numéro 1137-2010 est remplacé pour se lire comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 229 000 \$ remboursable sur une période de 15 ans.

Article 5 L'annexe A, du règlement numéro 1137-2010 est remplacée par l'annexe A-1.

Article 6 Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
ce 10^e jour d'avril 2012.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

200-2012

**LECTURE ET ADOPTION
D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
N° APR-1190-2012**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91
ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 624-91 DE FAÇON À :

- Autoriser la classe d'usage « Hc : unifamiliale jumelée » à l'intérieur de la zone 24-H.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 et que ceux-ci sont entrés en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour les règlements numéros 623-91 et 624-91 le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement N° APR-1190-2012, lequel ordonne et statue ce qui suit :

Projet de règlement No APR-1190-2012

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement comme s'il y était au long reproduit.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :
Règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 et le règlement de lotissement numéro 624-91 de façon à :

- *Autoriser la classe d'usage « Hc : unifamiliale jumelée » à l'intérieur de la zone 24-H.*

ARTICLE 3 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement numéro 623-91 intitulé règlement de zonage sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de telle sorte que :

- est ajouté dans la colonne « 24-H » à la ligne « Hc : Unifamiliale jumelée » le symbole « O ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par M. le maire et M. le secrétaire-trésorier pour fins d'identification est jointe comme annexe au présent règlement.

ARTICLE 4 La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement 624-91 intitulé Règlement de lotissement sous la cote « Annexe B » est modifiée à toute fin que de droit de manière à :

- Ajouter, dans la colonne 24-H, les lettres « OGZ » vis-à-vis le titre « Hc : Unifamiliale jumelée ».

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 10^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DOUZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

201-2012

**LECTURE ET ADOPTION
D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
N° APR-1191-2012**

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 623-91,
DE FAÇON À :**

- Modifier l'article 15.3 « Garde de chevaux » afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'aménagement de cour d'exercice en cour avant, pour la zone 140-F uniquement.
-

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes et assujettie à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce conseil a adopté le 7 janvier 1991 le règlement de zonage N° 623-91, et qu'il est entré en vigueur le 10 juin 1991;

ATTENDU que ce conseil a adopté une nouvelle codification administrative pour le règlement de zonage numéro 623-91, le 29 janvier 2007 (résolution numéro 44-2007);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement N° APR 1191-2012 lequel ordonne et statue ce qui suit :

Projet de règlement N° APR 1191-2012

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du projet de règlement comme s'il y était au long reproduit.

ARTICLE 2 Le présent projet de règlement est intitulé : règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91, de façon à :

- Modifier l'article 15.3 « Garde de chevaux » afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'aménagement de cour d'exercice en cour avant, pour la zone 140-F uniquement.

ARTICLE 3 L'article 15.3 du règlement de zonage numéro 623-91 est modifié de la façon suivante :

Au paragraphe 3^o du 2^e alinéa, le signe de ponctuation point-virgule (;) est remplacé par un point (.). Le libellé suivant est ajouté après le point : « **Pour la zone 140-F, les chevaux doivent être gardés dans un espace clôturé en bois (cour d'exercice etc.) construit à une distance égale ou supérieure à 3 mètres des lignes de propriété. À l'intérieur de cet espace de dégagement, une bande de 3 mètres doit être maintenue à l'état naturel ou renaturalisée entre l'espace clôturé et la ligne de lot avant. Les planches des clôtures doivent être disposées de façon à conserver une distance non inférieure de 20 centimètres entre chacune d'entre elles, tant horizontalement que verticalement ;** ».

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 10^e JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DOUZE.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

DÉPÔT D'UN RAPPORT
SUR L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport préparé par le surintendant aux Travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 4 avril 2012 indiquant l'embauche de certains employés occasionnels.

202-2012

EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ
À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Roy, surintendant aux travaux publics, en date du 2 avril 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU de ratifier l'embauche de monsieur Yvon Martel au poste de préposé à l'entretien ménager occasionnel, pour une période indéterminée.

Monsieur Martel est classé à l'échelon 5 de la grille salariale en vigueur et sa semaine de travail est de 40 heures.

ADOPTÉE

203-2012

SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
HORTICULTRICE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un amendement au contrat de travail des cols bleus, afin d'y ajouter madame Marie-Josée Bertrand, embauchée comme technicienne en horticulture, à compter du 11 avril 2012.

Il s'agit d'un poste régulier saisonnier, pour un minimum de 30 semaines par année.

En 2012, madame Bertrand sera rémunérée au taux indiqué à l'échelon 7 de la grille salariale en vigueur.

ADOPTÉE

204-2012

AUTORISATION D'UTILISATION
DU PARC DU GRAND-HÉRON
VELOTOUR SP (SCLEROSE EN PLAQUES)

ATTENDU la demande de *Vélo Québec Événements*, déposée par monsieur Marc-Antoine Guay, concernant l'utilisation du parc du Grand-Héron, le samedi 18 août 2012, dans le cadre de l'activité Vélotour SP région de Québec;

ATTENDU que le but de cette activité est d'amasser des fonds pour venir en aide aux personnes atteintes de la sclérose en plaques ainsi qu'à leur famille;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation à titre gratuit du parc du Grand-Héron par *Vélo Québec Événements*, pour leur activité Vélotour SP région de Québec, le samedi 18 août 2012.

ADOPTÉE

205-2012 **REPLACEMENT DE TUILES DE PLAFOND
AU CENTRE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Peinture Rénovation Martel pour procéder au remplacement de tuiles de plafond au centre Anne-Hébert, le tout conformément aux soumissions datées du 29 mars 2012.

La dépense au montant de 8 860,55 \$, taxes en sus, est acquittée par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans.

ADOPTÉE

206-2012 **AGRANDISSEMENT DU TERRAIN DE SOCCER**

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 16 290 \$, taxes en sus, et une contribution de la Ville par la fourniture de terre noire pour procéder à l'agrandissement du terrain de soccer (N° 1C) du côté sud.

La dépense est acquittée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

207-2012 **APPROBATION DES DEPENSES
DE PETITES CAISSES**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses de petites caisses présentée pour le mois de mars 2012 et de les rembourser pour un montant total de 39,60 \$.

ADOPTÉE

LISTE DES CHEQUES DE MARS 2012

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 31 mars 2012, laquelle totalise la somme de 740 753,13 \$.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

LISTE DES ENGAGEMENTS AU 4 AVRIL 2012

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 4 avril 2012, laquelle comprend 30 commandes au montant de 34 993,77 \$.

208-2012

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2012, laquelle totalise la somme de 58 983,99 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne un suivi sur le comité de travail pour une entente de loisir avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, une activité de financement de l'école institutionnelle Jacques-Cartier—St-Denys-Garneau et sur la dernière réunion du comité de gestion de la bibliothèque Anne-Hébert.

Il est 20 h 16.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

209-2012

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 23 avril 2012 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 h 05.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER